



Infos D@L 54

Bulletin de l'association Droit au Logement
N° 86 - Janvier 2018



Dans le cadre de la mobilisation nationale en faveur du maintien de l'APL, une délégation du collectif "Vive l'APL - 54" s'est rendue à la Préfecture le vendredi 8 décembre en fin d'après midi où elle a été reçue par la nouvelle secrétaire générale de la Préfecture. La délégation était composée de représentants du DAL-54, de l'UD54-CGT, de la FSU-54, de la CFDT-Retraités 54, et d'une citoyenne. La délégation a présenté les motifs de son opposition à la réforme de l'APL et ses inquiétudes quant à la précarisation du statut de locataire, envisagée dans le projet Logement du gouvernement, tant dans le secteur public que privé. Elle a remis une motion (cf. ci-contre). La Secrétaire générale de la Préfecture a pris note de nos propos et s'est engagée à les transmettre au ministère.

MOTION

Le gouvernement a décidé de réduire le montant des aides personnelles au logement. Cette mesure nous paraît à la fois injuste et contre-productive.

Injuste, car la baisse, non compensée de l'APL, de 5 € porte atteinte au pouvoir d'achat des ménages les plus modestes. Injuste également, car la seconde amputation, touche exclusivement le secteur HLM, alors que les loyers de ce parc sont d'ores et déjà réglementés. Elle ne permettra pas la réalisation des travaux d'amélioration ou de rénovation énergétique nécessaires et pénalisera une seconde fois les ménages modestes et défavorisés.

Cette mesure est contreproductive. Le gouvernement appelle à un choc de l'offre pour réduire la crise du logement, mais prive les bailleurs sociaux de leur capacité d'investissement pour développer et diversifier l'offre locative. Elle est également lourde de menaces pour l'emploi dans le secteur du bâtiment.

Pour ces raisons, les signataires demandent le maintien d'une aide personnalisée au logement de haut niveau et appellent à l'élaboration d'une politique de l'habitat favorisant l'accès de tous à un logement décent, abordable et adapté aux besoins de ses occupants.

Signataires :

Droit au Logement – DAL54 ; CLCV 54 ; CGT-UD54 ; FSU-54 ; ATTAC-54 ; meurthe & moselle Habitat ; OPH de Lunéville à Baccarat ; OMh du Grand Nancy.

Les discriminations dans l'accès au logement

Deux études distinctes soulignent les discriminations dans l'accès au logement. Et selon la deuxième étude, la ville de Nancy figure parmi les plus discriminantes. Nous attendons avec impatience les réactions des autorités locales !

Une enquête du Défenseur des droits.

Quelques mois après avoir publié un guide sur la prévention des discriminations dans l'accès au logement, le Défenseur des droits présente les résultats d'une enquête détaillée sur la question. Ce document repose non pas sur une opération de "testing", mais sur l'exploitation d'un sondage téléphonique réalisé par l'Institut Ipsos (pour la partie terrain, les services du Défenseur s'étant chargés de l'analyse), auprès d'un échantillon de 5.117 personnes représentatives de la population âgée de 18 à 79 ans et résidant en France métropolitaine.

85% trouvent en moins d'un an dans le parc privé, 37% dans le parc social

Près d'un quart (24%) des répondants déclare avoir cherché activement un logement dans les cinq dernières années, principalement dans la tranche d'âge 18-24 ans (36% de personnes en recherche) et 25-34 ans (52%). Près des deux tiers (62%) des personnes concernées recherchaient un logement dans le parc locatif privé, 25% dans le parc social et 13% dans les deux (la recherche dans le parc social étant prédominante pour les familles monoparentales).

Plus des deux tiers (69%) des personnes en recherche dans les cinq dernières années ont trouvé un logement en moins d'un an, 10% en plus d'un an, tandis que 21% n'avaient pas trouvé à la date de l'enquête. Sans surprise, l'obtention rapide d'un logement est beaucoup plus importante dans le parc privé (85% trouvent en moins d'un an) que dans le parc social (37%).

Une recherche plus courte pour les couples sans enfant que pour les familles monoparentales

C'est précisément à ce stade qu'apparaissent les premières discriminations. En effet, la durée nécessaire à l'obtention d'un logement varie selon la situation. Elle est courte pour les couples sans enfant (84% en moins d'un an), pour les célibataires (72%) ou les familles biparentales (66%), mais plus longue pour les familles nombreuses ou monoparentales (60%). Ces deux catégories sont toutefois les plus nombreuses à chercher dans le parc social, moins accessible.

De même, 73% des Français de naissance trouvent en moins d'un an, pour seulement 42% des immigrés. Les personnes "perçues comme blanches" affichent un taux de 79%, contre 46% pour celles "perçues comme arabes" et 40% pour celles "perçues comme noires". Les disparités sont également géographiques : 76% des personnes concernées trouvent en moins d'un an à la campagne, 74% dans un quartier commerçant, 72% dans un quartier calme et résidentiel, mais seulement 39% dans les cités et les grands ensembles, conséquence des difficultés d'accès au logement social.

En termes de perception, 46% des répondants disent ressentir souvent ou très souvent des discriminations dans l'accès au logement, ce qui classe l'habitat au troisième rang après les contrôles de police (50% de ressenti) et la recherche d'emploi (47%).



Défenseur des droits
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Quels sont les motifs de discrimination les plus ressentis ?

Les groupes sociaux les plus concernés par ce ressenti d'une discrimination dans la recherche d'un logement sont les personnes "perçues comme non blanches" (probabilité cinq fois plus élevée que dans les autres groupes d'avoir connu une expérience de discrimination). Le Défenseur des droits souligne que "ces discriminations sont d'autant plus intenses qu'elles concernent souvent des jeunes dont le lien à la migration est parfois lointain, très conscients des discriminations dont ils font l'objet et qui agissent comme autant de freins à l'accès aux différents secteurs du parc, privé comme social".

Viennent ensuite les personnes en difficulté financière (probabilité trois fois supérieure aux autres), les personnes handicapées (deux fois supérieure aux autres), et les personnes en famille monoparentale (idem).

Si on raisonne en motifs de discrimination, les plus cités par les répondants sont l'origine et la couleur de peau (80% de citations), le sexe (67%, mais sans préciser qui est le plus discriminé des femmes ou des hommes), l'âge (65%, avec la même remarque), la religion (54%), le handicap ou l'état de santé (53%) et l'état de grossesse (36%).

Conclusion du Défenseur des droits : "Le logement est un domaine caractérisé par d'importants effets systémiques dans l'accès à ce droit fondamental et dans les discriminations qui s'y produisent".

L'ampleur de la discrimination à l'accès à la location mesurée

Les noms d'origine maghrébine et africaine sont plus souvent rejetés

Tous les candidats à la location n'ont pas les mêmes chances au départ. Le laboratoire de recherches « Travail, emploi et politiques publiques » du CNRS a publié, vendredi 15 décembre, une étude d'une ampleur inédite sur la discrimination à la location d'appartements.

Quatre chercheurs des universités de Marne-la-Vallée, de Bourgogne-Franche-Comté et du Mans ont réalisé un « testing », méthode scientifique qui mesure les écarts de taux de réussite entre des candidatures fictives. Ils ont inventé huit candidats cherchant un deux-pièces, loué environ 500 euros par mois, et ont répondu à un total de 5 000 annonces sur Leboncoin, SeLoger ou LogicImmo. Dans 83 % des cas, les annonceurs ont été sélectifs et ont traité les candidats différemment, affichant bien une attitude discriminatoire.

Un profil – servant de référence – se voulait neutre, celui de Sébastien Petit ; un deuxième, Frédéric Rousseau, affichait une adresse dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) où il candidait ; Kevin Durand indiquait qu'il avait 20 ans ; quatre profils portaient des patronymes supposant une origine maghrébine, Mohamed Chettouh, Mounir Mehdaoui (fonctionnaire), Karim Benchargui (aussi résident en QPV), et Nordine M'Barek ; Désiré Sambou campait le candidat d'origine présumée africaine.

Palmarès des villes

Sébastien Petit a reçu 13,9 % de réponses positives et Mohamed Chettouh 10,2 % : la différence de 3,7 points équivaut à 26,7 % de chances en moins. Désiré Sambou a eu le moins de succès, à 9,44 %, soit 32,5 % de chances en moins.

Si le candidat d'origine maghrébine supposée est fonctionnaire, il améliore un peu ses chances, à 10,7 %, sans parvenir au score du profil neutre. « Les annonceurs perçoivent bien la meilleure qualité de candidature avec le rassurant statut de fonctionnaire, mais ça ne suffit pas », commente l'économiste Loïc du Parquet, l'un des auteurs de l'étude.

L'adresse et l'âge ne semblent, en revanche, pas jouer de rôle, être jeune, maghrébin et habiter en QPV paraissant même susciter un peu plus de bienveillance. L'étude dresse aussi une cartographie et un palmarès des villes accueillantes : Nice, Paris, Poitiers, Rouen, Bordeaux sont les moins discriminantes, mais la ségrégation sévit partout et de façon plus marquée à Perpignan, Limoges, Valenciennes, Avignon ou Nancy. ■

ISABELLE REY-LEFEBVRE

Droit au logement - 54

Pour 2018,

nous exigeons

- le rétablissement des droits APL,
- la fin des expulsions sans relogement,
- l'adoption d'une véritable politique du logement garantissant à tous, sans discriminations, un logement décent, accessible, et adapté.

Le projet de loi préparé par le gouvernement ne va pas dans ce sens. Seule la mobilisation unitaire pourra permettre des avancées concrètes.

Dans cet objectif, le DAL 54 rencontrera, au cours de ce trimestre, les différentes associations de locataires et les associations de solidarité.

N'hésitez pas à rejoindre le DAL 54.

Droit au Logement 54,
17 rue Drouin 54000 Nancy.
Permanences : les 1^{er} et 3^{er} jeudis du mois
de 14 h à 17 h.

dal54nancy@yahoo.fr



Disparition

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès d'Annie Palagi, survenu le 15 décembre à la maison de retraite de Pompey.



Annie travaillait chez Duvelor à Essey-lès-Nancy qui a fermé malgré une lutte acharnée et exemplaire. C'est à cette époque qu'Annie a adhéré à la CGT.

Annie dû attendre sa retraite au rythme du chômage mais elle mit son énergie au service des plus démunis. Elle a tenu les permanences d'Indecosa pendant de longues années. Annie n'a pas été épargnée dans sa vie, ce qui ne l'empêchait pas de militer au plus près des besoins essentiels de l'humain. Annie était aussi membre de Droit au Logement, où elle a accompagné quelques réquisitions et y tenait des permanences. Elle s'est battue avec rage contre la misère qui n'avait égale que sa modestie, sa discrétion. Après des années de travail, elle meublait sa retraite à décharger un camion de lait au secours populaire et battait le pavé pour dissuader les huissiers d'expulser de pauvres gens, trimbalait dans sa voiture usée des gens encore plus pauvres pour s'habiller au secours catholique ou prendre de la nourriture aux restos du coeur et accompagner dans la déescalade des familles à la banque de France, pour aider à rédiger un dossier de surendettement et acter ainsi son dénuement. Annie a sauvé des personnes du désastre, du naufrage, fait reconnaître une pension, sauvé un bail, trouver des bons alimentaires, instruisant les plus pauvres dans leurs droits.

Annie a fait face à des difficultés, à des injustices. C'est une femme courageuse, une belle personne qui nous quitte, nous pensons aux mots de Ferrat, c'est un joli nom Camarade... Avec Annie ce terme prend effectivement toute sa dimension.